

Dossier suivi par :
Stéphane RATAY (GDS)
François DEPUYDT (Chambre d'agriculture)

Préfecture de la Côte d'Or
Monsieur le Préfet
53 Rue de la Préfecture
21000 DIJON

Bretenière, le 13 janvier 2026.

Monsieur le préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de revaloriser les montants des indemnités forfaitaires des bovins ayant fait l'objet d'un abattage diagnostique (Article 7 - paragraphe 1 de l'Arrêté du 17/06/2009), compte tenu de la hausse des cours de la viande.

Actuellement l'Etat verse 2 500 EUR pour un bovin adulte. L'écart entre le montant forfaitaire actuel et la réalité du marché risque d'entraîner des retards dans la gestion des abattages diagnostiques, préjudiciables à la détection de la maladie, pouvant aboutir à une hausse du nombre de foyers. Toute source de tension avec les éleveurs, et cela en est une, diminue l'efficacité de l'action de lutte collective.

Il conviendrait aussi de prévoir une méthode pérenne d'indexation automatique de ces montants forfaitaires, basée sur l'évolution moyenne des cotations « entrée abattoir ».

Nos représentants nationaux ont d'ores et déjà sollicité Madame la ministre de l'Agriculture sur ce sujet (courrier du 21/11/2025 et réponse du 9/12/2025 en PJ).

Nous comptons sur votre appui afin d'obtenir la revalorisation des indemnités des bovins abattus pour diagnostique, appliquée de manière équitable pour tous les éleveurs dès le début de la campagne, afin de permettre aux acteurs de terrain de poursuivre leur travail de lutte contre la tuberculose bovine avec sérénité.

Après tant d'efforts de tous, éleveurs, DDPP, GDS, vétérinaires, laboratoire départemental et autres partenaires, avec des résultats probants, il n'est pas acceptable de prendre le risque de revenir sanitaire en arrière.

Comptant sur votre soutien pour défendre l'élevage bovin de nos territoires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.



Jean-Luc CHEVALIER
Président du GDS 21



Jacques de LOISY
Président de la Chambre d'Agriculture